

AVIS DE CONCOURS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion ouvre, au titre de l'année 2021, deux concours externes d'accès au grade de caporal de sapeurs - pompiers professionnels

Catégorie C : Femme / Homme

1. Calendrier (identique pour les deux concours)

- Épreuves écrites d'admissibilité : **le jeudi 18 novembre 2021**
- Épreuves physiques de préadmission : **à partir du 14 mars 2022**
- Épreuves orales d'admission : **à partir du 16 mai 2022**

Publication le :
03 mai 2021

2. Procédure d'inscription

- Peuvent faire acte de candidature :

– **Au concours ouvert au titre 1 :** Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret du 13 février 2007.

– **Au concours ouvert au titre 2 :** Les candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de trois ans* au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du Bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et ayant suivi avec succès la formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2^{ème} classe ou une formation jugée équivalente par la commission mentionnée à l'article 7 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012.

Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification jugée équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée à l'article 7 du décret n°2012-520 du 20 avril et de trois ans* d'activité.

- Le dossier d'inscription :

- **Le dossier d'inscription, téléchargeable du 17 mai 2021 au 18 juin 2021, minuit, via le site internet** du Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion, à l'adresse: www.sdis974.re, rubrique « Devenir Sapeur-Pompier Professionnel » doit être dûment renseigné, signé et transmis exclusivement par voie postale à l'adresse complète suivante :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion
Groupement Formations - Cellule concours
94, rue Monthyon - BP 2011
97487 Saint - Denis Cedex

- **Le dossier d'inscription peut être demandé par voie postale du 17 mai 2021 au 18 juin 2021, minuit,** à l'adresse indiquée ci-dessus. La demande doit être accompagnée d'une enveloppe grand format (32x23) affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 200 grammes environ et libellée au nom, Prénom (s), adresse complète du demandeur. Toute demande après le 18 juin 2021 ne sera pas prise en compte, le cachet de la poste faisant foi.

- **Les frais d'inscription s'élèvent à 20 euros (vingt euros).**

3. Nombre de postes offerts :

- **53 postes** au concours ouvert au titre 1
- **97 postes** au concours ouvert au titre 2

4. Clôture des inscriptions : La date de clôture des inscriptions **est fixée au 04 juillet 2021, minuit.**

(Cachet de la poste faisant foi).

*Cette condition s'apprécie à la date de la première épreuve, le 18 novembre 2021.